

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 3 août 2007

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3623-2007.

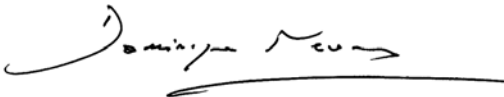
Autorisation de la construction de la nouvelle centrale de Kuujjuaq par Hydro-Québec Distribution.

Erratum au rapport d'expertise de Monsieur Jean-Claude Deslauriers, déposé comme preuve commune de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) avec le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME).

Chère Consœur,

Nous déposons sous pli un *erratum* au rapport « *Examen des motifs invoqués par Hydro-Québec pour ne pas inclure un jumelage éolien à sa Demande d'autorisation d'une centrale diesel à Kuujjuaq* », déposé au dossier R-3623-2007 comme pièce C-6-4, SÉ-AQLPA-GRAME-1, Document 1 du 20 juillet 2007.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intéressés.